



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 114662

Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le régime de couverture santé des retraités. Les actifs et les retraités des organismes de sécurité sociale sont de plus en plus nombreux à souscrire un contrat complémentaire santé auprès d'organismes mutualistes afin de continuer à bénéficier de soins de qualité. Or, si les actifs, mis dans l'obligation de souscrire un tel contrat, ont obtenu la possibilité de déduire de leur revenu soumis à l'impôt le montant de leur cotisation, ce n'est pas le cas pour les retraités. Il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour mettre fin à cette inégalité de traitement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Guibal](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114662

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 2011, page 7831

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)